

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 17 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Séance du 16 février

L'INTERPELLATION LEYDET

M. Leydet demande qu'on ne se méprenne pas sur les motifs de son interpellation. Il ne cherche pas à atténuer le vote de la semaine dernière, mais il faut que la représentation nationale parle au pays.

La Chambre a éclairé le pays sur les affaires de Panama.

L'orateur s'élève contre la conjuration des centres.

Il combat le cabinet qui est sur ces bancs, car depuis trois ans il n'y a pas eu d'orientation politique.

On a abandonné la politique démocratique : il faut y revenir.

Il demande que l'enquête se poursuive, mais il faut que le gouvernement suive une politique nettement républicaine.

Le pays ne doit pas se contenter de promesses qu'on ne tient pas.

Il faut préparer une plate-forme électorale qui lui donne satisfaction et qui envoie à la prochaine Chambre une majorité compacte.

M. Leydet dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, résolue à poursuivre énergiquement, en dehors de toute compromission, l'œuvre de réforme sociale dans le même esprit de justice et de solidarité qui a présidé aux lois scolaire et militaire, passe à l'ordre du jour. »

M. Millerand a la parole. Il déclare n'avoir pas compris le but de l'interpellation. Veut-on faire revenir la Chambre sur son vote de l'autre jour ? Veut-on donner l'occasion au gouvernement d'avoir un ordre du jour de confiance ? Si oui, il ne saurait s'associer à ce vote de confiance. On doit le juger, non sur des paroles, mais sur des actes.

Le gouvernement n'a pas donné au pays la répression qu'il voulait, la répression des faits de corruption. La Chambre elle-même, au point où nous en sommes, n'a pas assez d'autorité, la parole est désormais au suffrage universel.

On a cru voir derrière le discours de M. Cavaignac une manœuvre politique, la naissance du parti républicain conservateur. Pour moi, je salue la naissance de ce parti nouveau, car il est nécessaire au progrès de la République.

M. Millerand demande qu'on reprenne à la haute banque les mines, les chemins de fer et le reste.

M. Cavaignac monte à la tribune.

Il dit qu'il n'a rien à retrancher à ce qu'il a dit le 8 février. Mais par changement de système il a entendu dire qu'il était temps que le gouvernement s'affranchit de la domination occulte de M. Clémenceau.

M. Ribot affirme l'indépendance du cabinet. Il déclare que la majorité républicaine doit se reformer en laissant de côté : extrême-gauche,

centre-gauche et droite constitutionnelle. Aller avec eux aux élections, ce serait la destruction des lois militaire et scolaire.

M. Déroulède dit que M. Ribot n'effacera pas le camouflet donné par M. Cavaignac. Vous ne cherchez, dit-il, que la concentration des Vlasto et des Corrélius.

M. Piou indique dans quelles conditions devra se conclure l'alliance entre les amis de M. Cavaignac et les députés de la droite ; ils fait appel à la pacification entre enfants d'un même pays, et demande la fin d'une concentration dont il paie tous les frais.

L'orateur fait un chaleureux appel à la constitution de deux partis bien tranchés, droite et gauche, discutant sur des opinions personnelles, mais ne restant pas dans un état de lutte permanente.

Il indique ensuite son programme et celui de ses amis en ce qui concerne l'application des lois militaire et scolaire, dans un esprit de tolérance et de liberté.

L'orateur, écouté avec la plus vive attention, promet à M. Ribot d'être avec lui chaque fois qu'il aura besoin de calmer les amis du gouvernement (rires et applaudissements), et est accueilli, en descendant, par une triple salve d'applaudissements à droite.

Il y a six ordres du jour ; M. Ribot accepte celui de M. Leygues, impliquant la confiance de la Chambre dans le gouvernement et sa volonté de marcher avec lui dans la voie des réformes démocratiques.

M. Cavaignac fait remarquer qu'aucune voix ne s'est élevée contre la décision prise le 8 février par la Chambre et que ses amis et lui ne sauraient s'associer à aucun ordre du jour qui ne la maintiendrait pas intacte.

M. Ribot se défend d'aucune pensée de retour sur cette décision.

On vote sur la fixation des divers ordres du jour.

La priorité pour l'ordre du jour de M. Leydet est repoussée ainsi que celle pour l'ordre du jour de M. Millerand.

L'ordre du jour de M. Leygues, accepté par le gouvernement, est adopté par 315 voix contre 186.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour maintenir les lois démocratiques et faire adopter les réformes républicaines, passe à l'ordre du jour. »

SÉNAT

Séance du jeudi 16 février

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant les caisses de retraites, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers.

M. Thézard, rapporteur, expose les circonstances qui ont fait naître le projet mis en délibération.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

L'article premier est adopté.

L'article 2 est admis en réservant le quantum de la retenue.

Sur la question du quantum, le chiffre de 3 0/0 proposé par la Commission est adopté.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

INFORMATIONS

Le Président de la République profitera des fêtes de la Pentecôte pour visiter la Bretagne.

Le président du conseil et un autre ministre accompagneront M. Carnot dans ce voyage qui durera environ une semaine.

À Vienne, on commente beaucoup l'éclat du bal de l'ambassade de France à Saint-Petersbourg. On croit voir dans la présence à ce bal du Czar et de l'Impératrice, une indication d'autant plus significative que Leurs Majestés assistent plus rarement aux réceptions du corps diplomatique.

ÉCHEC AUX FRANCS-MAÇONS

La Cour de cassation vient de casser l'arrêt de la Cour d'Aix qui avait confirmé la condamnation prononcée contre M^{re} Cazet, évêque de Madagascar, au profit des francs-maçons de l'île.

LA VALISE D'ARTON

Les policiers ont une fois de plus manqué Arton, mais une dépêche de Vienne raconte qu'ils ont pu s'emparer de sa valise, laquelle contiendrait des papiers importants.

LE 1^{er} MAI

La commission exécutive de la manifestation socialiste du 1^{er} mai a décidé la création d'un journal qui, sous le titre « Le 1^{er} Mai » paraîtra pendant deux mois.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête, après une longue discussion, a décidé de nommer un rapporteur préparatoire. M. Brisson a été nommé par 27 voix contre 1.

Dans une lettre intitulée « Simples suppositions », M. Delahaye insinue que la liste et les noms des 104 sont entre les mains du gouvernement, et que le prochain procès de corruption pourrait bien les révéler.

CADEAUX OFFERTS AU PAPE

À l'occasion du Jubilé épiscopal de Léon XIII, M. Carnot a envoyé deux magnifiques vases de Sèvres, style du XV^e siècle.

MORT DE M. BUGEAUD D'ISLY

M. Bugeaud d'Isly, petit-fils du maréchal Bugeaud, est mort lundi soir à Paris, 118, boulevard Haussman.

Il était venu à Paris pour subir une opération.

MORT DU FRÈRE DE BAZAINE

M. Pierre-Dominique Bazaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, officier de la Légion d'honneur et frère du maréchal

Bazaine, est mort avant-hier à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 février 1893.

Le compte courant du Trésor à la Banque de France étant descendu de 80 millions à 64 millions. La Bourse en conclut que le Trésor pourrait être amené à élever encore l'intérêt des Bons du Trésor. Le 3 0/0 cote 98.52 après 98.75 et le 4 1/2 106.40.

La Rente Italienne cote 92.25. On prête à M. Giolitti un projet de création de Banque d'Etat pour remplacer les Banques d'émission.

L'action de la Banque est à 3,900. Le bilan publié aujourd'hui constate une rentrée d'or de 22 millions et une diminution de 14 millions aux escomptes.

Le Crédit Foncier se maintient ferme à 4,005. L'Institution a eu gain de cause dans le procès que lui avait intenté un groupe d'obligataires au sujet des remboursements anticipés d'obligations.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 645. La Société Générale s'inscrit à 475. Le Crédit Lyonnais progresse à 775. Le Comptoir National d'Escompte ne saurait rester longtemps encore au-dessous du pair, cours justifié par des bénéfices réalisés dans des opérations de banque et d'escompte.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France est loin d'être à son prix à 387.50 étant donné son revenu de 15 francs.

Les obligations de 500 fr. de la Cie des Tramways à vapeur du Jura dont l'émission sera close le 22 courant, ont un revenu minimum de 4.25 0/0 garanti par le département et l'Etat.

Les Chemins Economiques cotent 425.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 17 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 8°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	763 m/m	+ 10°
Hausse	40 m/m	
Baisse	m/m	
Température minima de la nuit		+ 2°

Le Jardin des Plantes

Le projet d'embellir le Jardin des Plantes, selon le plan de M. Kilian, a vivement ému l'opinion publique à Saumur. Ni la presse officielle, ni l'officiuse, mal renseignées selon leur habitude, n'ont fait connaître cet « état d'âme » à M. le Maire. Rien, cependant, n'est plus exact. De tous côtés, on se prononce nettement contre le dessein de la commission extra-municipale.

Si M. Peton veut bien ne pas se boucher l'oreille, dans son propre intérêt, il apprendra vite que cette commission, qui n'y entend pas malice, sans doute, va l'embarquer dans un mauvais bateau. Et, pour peu qu'il y réfléchisse, il se dira qu'il n'est souvent pire ennemi qu'un ami peu clairvoyant et irresponsable.

Le Conseil municipal, d'ailleurs, avant de pousser les choses plus avant, serait bon à consulter, et il y a déjà beaucoup de besogne de faite en dehors de lui, qu'il ignore encore, du moins officiellement. Sur le peu qu'ils en ont appris par ouï-dire, plusieurs conseillers n'hésitent pas à se prononcer énergiquement contre le projet dont nous parlons, et M. le Maire, s'il n'était pas prudent, pourrait se voir bientôt dans la nécessité de reculer.

A la première occasion, il s'apercevra sûrement que nous sommes bien renseignés, et que nos avis, qui s'inspirent beaucoup plus de l'intérêt commun que de celui de sa personne, sont cependant pour lui fort bons à écouter.

UN PROMENEUR.

La Tentative d'Assassinat DE LA RUE D'ORLÉANS A SAUMUR

Ce matin, à cinq heures un quart, le sieur Gauthier Luc, dit Léon, qui tient un bar, rue d'Orléans, entre le bureau de tabac et le Bazar Universel, ouvrait son établissement, quand il trouva à la porte un nommé Baptiste Ginger, Alsacien, âgé de 32 ans, domestique d'auberge, ancien employé à l'hôtel du Cheval-Gris, rue de la Petite-Bilange.

Ginger, qui était un des clients du bar Léon, où il venait fréquemment prendre la goutte le matin, n'y avait pas reparu depuis une huitaine de jours et avait même laissé une petite dette de 25 centimes dans la maison. Cet homme pénétra tranquillement dans la buvette, à la suite du patron, qui ne se méfiait de rien.

Au moment où Gauthier se baissait pour ouvrir son compteur à gaz, il se sentit frapper à la nuque et, se relevant vivement, se trouva face à face avec Ginger qui lui porta encore quatre ou cinq coups de couteau à la tête dont un assez violent au-dessus de l'œil droit.

Gauthier tomba de nouveau, puis, se relevant, s'enfuit, en criant au secours, vers le fond de sa buvette, pour tomber ensanglanté près la porte de la salle du fond.

Attiré par ses cris, un employé de la poste, qui passait au même instant, accourut, le releva et le transporta, avec l'aide de quelques personnes, à la pharmacie Perrein, où le docteur Seigneur, qu'on était allé quérir, lui donna les premiers soins.

Le sang que perdait la victime jaillit sur le trottoir et jusque sur les devantures du café et du Bazar Universel. Sur le parcours de la maison à la pharmacie Perrein, des flaque de sang indiquaient la route suivie par le blessé.

Quant à l'assassin, effrayé par les cris de sa victime, il s'était sauvé sans avoir eu le temps de tirer profit de son acte criminel.

Le vol était évidemment le mobile du crime. Le sieur Gauthier était, paraît-il, assez impru-

dent et laissait trop facilement traîner l'argent sur son comptoir : toutefois, depuis que le bureau de tabac voisin avait été l'objet d'un vol, il remontait sa caisse tous les soirs, dans la pièce qu'il occupe au troisième étage de la même maison, et la redescendait le matin, circonstance que devait connaître l'assassin.

L'agent Delaporte qui, prévenu, arrivait à la hâte, reçut en communication tout ce que nous venons de raconter, de la bouche même de la victime, pendant qu'on lui faisait un premier pansement, et, se rendant vivement au bar, trouva l'argent dans une boîte, sur le comptoir. Il y avait là 4,030 francs ; rien n'avait été touché.

Cette tentative criminelle a causé une grande émotion dans le quartier. Aux cris poussés par la victime, toutes les fenêtres se sont ouvertes et l'on s'est porté en masse au secours de Gauthier. La nouvelle s'est bien vite répandue en ville, et, malgré l'heure matinale, une quantité de curieux se sont dirigés rue d'Orléans et pendant plusieurs heures ont stationné devant le bar Léon.

Nous nous sommes transportés à midi chez le docteur Seigneur. Celui-ci ne peut encore se prononcer sur les conséquences que pourront avoir les blessures. Celle du cou, très large à son orifice, est profonde et doit suivre la colonne vertébrale ; les vertèbres seuls ont dû arrêter la lame du couteau qui en cet endroit n'a coupé aucun artère important. Les autres blessures de la tête sont moins profondes ; quelques artérioles ont été coupées.

L'arme qui a servi à perpétrer le crime doit être un fort couteau de poche, on ne l'a pas encore retrouvé.

L'état du malade est satisfaisant et, d'ici quinze jours, le docteur Seigneur pense le mettre sur pied, si des complications, qu'on ne peut prévoir, ne viennent à surgir. Ces complications ne pourraient se produire que par la malpropreté de la lame, plutôt que par la blessure elle-même.

Voici le signalement de Baptiste Ginger :

Grand et fort, grosses moustaches rousses, figure enluminée ; marche en baissant la tête, parle difficilement le français et avec un fort accent allemand ; vêtu le matin du crime d'un complet gris.

Cet homme, qui s'était marié à Saumur, est veuf. Sa belle-sœur habite le quartier de Nantilly.

Il était depuis quelque temps dans la misère et n'a sans doute aucun argent sur lui, n'ayant pu s'emparer de celui qu'il convoitait. De plus, son signalement a été transmis partout ; il ne peut donc aller bien loin.

Toute la matinée, la police et la gendarmerie ont battu les environs. Quelqu'un dit avoir vu passer l'assassin vers six heures et demie à Bagneux. D'un autre côté, on nous informe qu'il aurait été pris vers onze heures ce matin

à Saint-Lambert. Mais ce bruit n'a pas reçu confirmation.

On a arrêté ce matin une femme qui était encore avec l'assassin deux heures à peine après le crime. (Lire la suite aux dernières nouvelles.)

Les bouilleurs de cru

M. Blavier, sénateur, a déposé au Sénat les pétitions relatives au maintien du privilège des bouilleurs de cru, de la Société industrielle et agricole d'Angers, et du Syndicat agricole de Montreuil-Bellay.

Une quantité de pétitions analogues est remises au Sénat au nom de beaucoup de communes de France. Il est regrettable que celles de Maine-et-Loire n'aient pas encore pris une part active à une protestation pourtant si fondée et si intéressante dans notre contrée.

Les mandats-cartes

D'après un récent arrêté du directeur général des postes et des télégraphes, les mandats-cartes peuvent bénéficier des levées spéciales supplémentaires, accordées pour les lettres.

Théâtre de Saumur

Une bonne nouvelle : nous aurons, lundi soir, la première représentation, pour l'année, de *Manon*, le chef-d'œuvre préféré de Massenet et si goûté des Saumurois.

L'orchestre tout entier prêtera son concours, sous la direction de M. Frémaux, à cette soirée que les amateurs vont attendre avec impatience et nous pouvons compter sur une salle comble.

Accident de voiture

Mardi matin, vers 8 heures 1/2, M. de La Vallette, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, se rendait à Saumur en voiture, accompagné de M^{lle} de La Valette, quand, près du couvent de Sainte-Anne, l'une des roues ayant accroché une borne, le cheval prit peur et s'emporta.

Le cocher de M. Girard-Bouvet qui venait à la ville se lança en toute hâte pour arrêter l'animal affolé et cria vainement « arrêtez ! » aux personnes témoins de l'accident. Heureusement, sur le pont, le charretier de M. Riverain, sortant de Saint-Florent, mit sa voiture en travers de la route pour barrer le passage et la bête emballée vint se heurter contre la charrette.

La voiture versa. M. et M^{lle} de La Vallette, quittes pour quelques contusions sans gravité, ont été ramenés chez eux. Le cheval n'a éprouvé aucun mal, mais le véhicule a été en partie démoli.

Les évadés de Doué

Voici de nouveaux détails sur l'arrestation à Montreuil-Bellay des évadés de la prison de Doué :

Comme le sieur Bidault venait de déposer une plainte à la gendarmerie, des voisins lui firent remarquer que la fumée sortait de la

cave voisine de la sienne. Les malfaiteurs, se voyant découverts, se sauvèrent à toutes jambes, poursuivis par deux habitants, les nommés Eugène Davy et Emile Hersart, qui se mirent à crier au voleur. A leurs cris, le nommé Emile Chenu, domestique chez M. de Grandmaison, et le sieur Brunet se joignirent à ceux qui poursuivaient les voleurs, qui furent rejoints au lieu dit la Garde. Chenu arriva le premier, distançant ses camarades de plus de 200 mètres. Il voulut empoigner les bandits, mais l'un lui envoya un formidable coup de trique dans le creux de l'estomac et un autre au défaut de l'épaule. Chenu, qui heureusement est solide, quoique essoufflé, riposta par un fort coup de poing. Brunet arriva enfin, et Chenu et lui purent se rendre maîtres des bandits qu'ils remirent aux gendarmes.

Tous nos compliments aux courageux citoyens qui ont ainsi, au risque d'être grièvement blessés, rendu service à la société en arrêtant des vauriens.

A la suite du Concours agricole de Paris, M. Grollier, agriculteur et éleveur à Durtal, a été promu officier du Mérite agricole.

Nominations militaires

M. le général de brigade Haubi, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, à Tours, passe au commandement de la 5^e brigade de dragons, à Paris, en remplacement de M. le général de brigade Rothwiller, admis dans la section de réserve.

M. le colonel Olivier, du 27^e régiment de dragons, est nommé au commandement par intérim de la 3^e brigade de cuirassiers, à Tours, en remplacement de M. le général Haubi.

Donc aux musées

Conformément aux dernières volontés d'Elie Delaunay, un lot très considérable de dessins et d'esquisses de sa main, soigneusement choisis, avait été remis à l'administration des beaux-arts.

Elle vient de répartir tous ces ouvrages entre les musées du Louvre, du Luxembourg, la bibliothèque de l'École des beaux-arts, les musées provinciaux de Lille, d'Amiens, de Dijon, d'Angers, de Grenoble, de Montpellier et de Nantes.

Une lune de miel

Il y a quelques semaines à peine que le sieur C..., âgé de 30 ans, cultivateur à Barrou (Indre-et-Loire), a épousé une de ses cousines.

Dimanche soir, les deux jeunes époux se prirent de querelle pour un motif des plus futiles.

C... saisit alors son fusil, et, sans l'intervention de sa femme et de plusieurs parents voisins accourus, se faisait sauter la cervelle.

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Rappelé brusquement à lui-même, André eut une seconde d'hésitation ou de trouble ; mais, s'étant bien vite rendu compte que cette question sans cause et sans raison n'était qu'une vengeance de la malicieuse jeune fille, il répondit avec tout l'aplomb et toute la bonne grâce désirables :

— Auprès de vous, mademoiselle, on ne peut hésiter ; les blondes, vous le savez, sont deux fois femmes : Ève et Vénus étaient blondes...

— Allons, se dit Jane, réconciliée avec André, pour un savant distrait, il a de l'esprit et du goût.

Rentré dans les bonnes grâces de la jeune fille, André n'eut garde de laisser perdre l'occasion qui lui était offerte ; usant de son tact, il amena Jane à lui parler de sa jeune institutrice. Avec quel enthousiasme elle en fit l'éloge !

— Combien je regrette que vous ne puissiez juger vous-même à quel point le charme et la beauté de M^{lle} Marthe sont au-dessus de tout

ce que je puis en dire ; mais si vous venez quelquefois chez lady Maulever, vous pourrez la rencontrer : elle m'accompagne presque toujours. Ce soir, elle me manque beaucoup, j'aurais eu tant de choses à lui dire, ajouta-t-elle avec un sourire significatif.

— Oui, je comprends, cette jeune institutrice est une compagne pour vous, et avec elle vous pouvez donner un plus libre cours à votre gaieté qu'avec miss Musgrowe.

— On voit bien que vous ne la connaissez pas, M^{lle} Marthe est très sérieuse et si sérieuse que, sans sa bonté parfaite, elle m'en imposerait beaucoup ; mais elle a toute ma confiance, car j'ai bien su comprendre que cette gravité cachait un profonde mélancolie, peut-être même une grande douleur.

Entraîné par le sujet de la conversation, André finit par s'oublier ; le temps s'écoulait et il songeait peu que, près de lui, Jane était privée du plaisir de la danse. Il n'aurait tenu qu'à elle de s'attribuer le mérite de cet oubli du jeune ingénieur ; mais tout enfant qu'elle avait l'air d'être, Jane était femme et, à ce titre, dotée de la finesse qui est l'apanage de son sexe, elle ne se fit aucune illusion : ce n'était point son charme à elle qui retenait André.

Qu'était-ce donc alors ? quelles étaient les paroles qu'elle avait prononcées et qui l'avaient captivé à ce point ?

Jane avait beau chercher, elle ne trouvait rien, il n'avait été question que de son institutrice, de Marthe ! Mais pourquoi se serait-il tant intéressé à ce qui touche une personne qu'il ne connaît pas ? Ceci est tout-à-fait inexplicable, et pourtant, en y réfléchissant, avec quel art, toutes les fois que leur causerie s'était éloignée de ce sujet, comme sans s'en apercevoir peut-être lui-même, il était revenu à son point de départ : Marthe, toujours Marthe !

A mesure que Jane cherchait à y voir clair, la lumière se faisait si vive à ses yeux qu'elle ne doutait plus... Marthe seule et son souvenir captivaient André de Mandal... Il y avait là un mystère, mais ce mystère, Jane se dit qu'elle l'approfondirait...

— Eh bien ! mon cher ami, êtes-vous satisfait de la soirée ? demanda lady Maulever au comte de Mandal. Il me semble que cette première entravée est remplie de promesses. Notre André est bien moins sauvage que vous ne me l'aviez dit ; dans tous les cas, ce sauvage ne demande qu'à être civilisé, et, si je ne me trompe, le voilà en bonne voie. Avez-vous remarqué le

tête-à-tête prolongé de nos jeunes gens ? Jane avait l'air victorieux ! Ah ! ces petites filles ! Il faudra bénir celle-ci, mon ami, si elle retient votre fils auprès de vous.

— Oui, oui, répond M. de Mandal, avec un air préoccupé, c'est une aimable jeune fille, mais je vous avoue que son succès auprès d'André m'étonne. Ce caractère enfantin me semble si peu en harmonie avec l'esprit sérieux de mon fils. Je vous dirai même que, lorsque je la vis pour la première fois, j'éprouvai une véritable déception, et qu'il ne me resta qu'une faible lueur de la voir plaire à André.

— Mais, cher ami, vous oubliez donc que les extrêmes se touchent et que c'est une loi d'harmonie que ces dissemblances réunies. « Les contrastes font vivre l'amour et tuent l'amitié », dit-on. Enfin, nous n'avons pas à nier l'évidence. Jane a fait son œuvre de charmeuse. Reste à savoir s'il y a réciprocité ; je suis assez disposée à le croire. Maintenant ne laissons pas refroidir une si belle flamme. Quel jour les réunirons-nous de nouveau ? Je crois qu'une soirée intime se prêterait mieux à nos projets. Mardi prochain, si vous le pouvez, nous ferons un peu de musique. Jane a une très jolie voix, elle chante avec goût. M^{lle} Marthe voudra bien faire partie de notre petit concert, elle accompagne Jane d'une façon si intelligente qu'elle la fait valoir admirablement.

(A suivre.)

